Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 9 septembre 2019 – N° 126/H030

Groupe de travail du Cnis

Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Compte rendu de la 4e réunion du 9 juillet 2019

Président :	Alain DUCHÂTEAU	Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international, Banque de France
Rapporteure :	Christel COLIN	Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin (3e réunion)
2. Approches des entreprises au niveau régional (Hervé Bacheré, DR d'Occitanie)
3. Points de suivi de la réunion du 5 juin :
   - test « utilisateurs »
   - stratégie de communication vis-à-vis des médias (bureau de presse de l'Insee)
   - fiches sectorielles de l'Insee Références « Les entreprises en France » (Elisabeth Kremp)
   - fiche sur les groupes (Olivier Haag)
4. Vue d'ensemble de l'édition 2019 de l'Insee Références « Les entreprises en France » : premières propositions de contenu

Liste des participants

Thomas BALCONE	SIES
Sabine BESSIERE	SDES
Pierrette BRIANT	Insee
Flavio CALVINO	OCDE
Jean-Marc CHOLET	CFDT
Christel COLIN	Insee
Alain DUCHÂTEAU	Banque de France
Anne DUQUERROY	Banque de France
Emmanuel GROS	Insee
Olivier HAAG	Insee
Amandine HOURT	FranceAgriMer
Elisabeth KREMP	Insee
Marie-Paule LLATI-SCHUHL	Insee
Dominique PLACE	DGE
Marina RANDRIAMISAINA	Banque de France

Olivier REDOULES	Medef
Stéphane TAGNANI	Cnis
Laurence TASSONE	BPI France
Delphine VESSILLIER	FFB
Jean-Pierre VILLETELLE	Banque de France
Hervé BACHERÉ	Insee (DR Occitanie)
Nathalie DEVILLARD	Insee

Absents excusés

Clément CHAPERON	BPI France
Chiara CRISCUOLO	OCDE
Jeanne-Marie DAUSSIN	SSP
Aurélie GOIN	Insee
Christine LAGARENNE	Insee
Nicolas RAGACHE	Afep
Elisabeth REIGNIER	CFDT
Layla RICROCH	SDES
Nathalie ROY	U2P
Isabelle SAVELLI	CCI Paris
Camille SCHWEITZER	SIES
Isabelle SENAND	FCD
Gabriel SKLÉNARD	Insee
Solveig TABARANT	CCI Paris

Compte rendu de la réunion

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin (3e réunion)

Le compte rendu est approuvé.

2. Approches des entreprises au niveau régional (Hervé Bacheré)

Hervé Bacheré, responsable du pôle de services de l'action régionale « Etudes économiques régionales » à la direction régionale de l'Insee d'Occitanie, a présenté les activités de son pôle ainsi que les différentes approches possibles des entreprises (au sens économique) au niveau régional. Ce pôle réalise des investissements mutualisés destinés à des études en région. Les données localisées disponibles sur le tissu productif sont celles qui portent sur les établissements : emploi, rémunérations, code d'activité. Les données de performance économique ne sont disponibles qu'au niveau entreprise et non au niveau des établissements. Or, une entreprise comprend fréquemment plusieurs établissements situés dans des régions différentes. Dans ce contexte, plusieurs approches sont possibles pour permettre d'établir des statistiques de performance économique au niveau régional :

- les entreprises implantées dans la région (ayant au moins un établissement dans la région)
- les entreprises ayant leur siège dans la région
- les entreprises implantées principalement dans la région
- les entreprises dont l'emploi est majoritairement dans la région
- les entreprises quasi-monorégionales, dont l'emploi est à plus de 80 % dans la région
- les entreprises monorégionales, dont tous les établissements sont dans la région.

Ces concepts sont présentés en détail dans le document de travail de l'Insee : « Les entreprises régionales - Concepts, usages, mesure statistique », juillet 2019 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4178850) avec des chiffrages de la représentativité des différentes approches selon les régions. Les investissements actuels pour les études en région utilisent en effet déjà la définition de l'entreprise au sens économique.

L'approche basée sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales fonctionne bien pour certaines thématiques, par exemple sur les PME, ou certains secteurs comme la construction, les IAA, le tourisme et le commerce de détail, etc. Dans les autres cas, les entreprises ont souvent une partie en dehors de la région et certains sujets sont difficiles à appréhender au niveau régional (ex : investissement, ETI…).

Lorsque dans une étude localisée, la part des entreprises monorégionales est relativement faible, on utilise en complément le concept de dépendance (dépendance d'une zone à des entreprises « extérieures », mesurée par un taux de dépendance : nombre d'emplois dépendant d'un centre de décision extérieur à une zone d'étude rapporté aux emplois totaux de cette zone). Ce concept permet de s'intéresser aux entreprises « locales » tout en identifiant celles qui dépendent de l'extérieur, et au positionnement dans la chaîne de valeur des entreprises.

Une approche d'imputation de la valeur ajoutée au niveau établissement, à partir des rémunérations, est parfois utilisée, notamment pour établir les PIB régionaux.

Pour les études de filières, les travaux régionaux utilisent les activités des établissements pour repérer l'appartenance à une filière car l'APE de l'entreprise ne suffit pas, puis analysent si ce sont des entreprises locales, multinationales, etc.

De manière générale, les travaux menés par les chargés d'études en région peuvent porter sur les régions, les zones d'emploi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), etc. Ils distinguent souvent l'économie présentielle (services et commerces de proximité, etc.) et l'économie productive. Plusieurs exemples d'études régionales ont été présentés.

Les échanges ont été riches et ont porté sur :

- les travaux sur les filières : sont-ce des secteurs, quel est le niveau d'agrégation utilisé ? Les filières sont identifiées à partir des activités au niveau de la NAF700 et les périmètres sont toujours définis en concertation avec des partenaires, à façon selon les secteurs : ont ainsi été définis des contours de référence pour les filières bois, logistique, tourisme, aéronautique. L'approche *via* les APE des établissements peut être couplée avec une approche par les métiers ;

- les liens entre données au niveau des établissements et données au niveau des entreprises : les travaux présentés et ceux en cours dans le cadre d'une ré-ingénierie des investissements mutualisés visent à intégrer à la fois l'activité des établissements et l'activité des entreprises, en positionnant l'établissement par rapport à l'activité de l'entreprise dont il dépend et donc dans sa chaîne de production. Par exemple, un établissement de la région a une activité de production de bois mais dépend d'une entreprise multirégionale de meubles ;

- la Banque de France a fait état de sollicitations par des autorités régionales qui souhaitent connaître par exemple les ETI de leur région, ce qui interroge sur la manière de les définir : les ETI entièrement localisées dans la région (ce qui risque d'être rare) ? Les ETI dont le siège est dans la région ? les unités légales de la région appartenant à des ETI ? Les unités légales rattachées à des ETI dont le siège est dans la région ? Pour l'attribution d'aides publiques, les circonscrire par exemple aux « ETI de la région » est difficile : aider des ETI implantées dans une région aidera sans doute aussi des unités légales et des établissements qui ne sont pas dans la région ; mais aider la partie de l'ETI qui est dans la région peut soutenir en cascade d'autres activités dans la région. BPI France travaille aussi sur la répartition régionale d'aides à l'innovation et dans ce cas a des critères pour repérer quel établissement va réaliser l'activité d'innovation. Ceci permet d'affecter les aides au niveau régional même si la contractualisation est au niveau de l'unité légale. La DGE a également fait état d'une forte demande de données régionales sur les ETI : travail du Meti par exemple, d'où l'importance d'avoir des études sur ces sujets ;

- l'intérêt du concept de taux de dépendance a été souligné ; la dépendance entre régions peut s'apprécier avec les taux de dépendance réciproques. Les travaux de JM Floch sur les taux de dépendance et centres de décision ont été rappelés (cf : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3673085 décembre 2018) ;

- le pôle de services de l'action régionale réalise des investissements mutualisés destinés à des études en région. Il ne diffuse pas de données détaillées. La diffusion de données sur les entreprises au niveau régional

(hors études) n'est pas évidente : elle pose des questions de secret statistique, de définition des données de cadrage pertinentes, ainsi que de coût. En complément des études découlant directement des investissements mutualisés, une publication de type « Panorama » pourrait être élaborée ;

- dans le cadre de la refonte des investissements, un travail est en cours sur la démographie des établissements ; il permettra de connaître les créations pures, les reprises, ce qui dépend des multinationales, par secteur d'activité sur la période 2008-2017.

3. Points de suivi de la réunion du 5 juin

- test « utilisateurs »

Suite à la réunion précédente, les membres du groupe étaient invités à transmettre les coordonnées de personnes de leurs institutions susceptibles de participer à un test « utilisateurs ». Aucune n'a été transmise. L'intérêt est réaffirmé en séance et BPI France, la Banque de France, la DGE et la CFDT s'engagent à transmettre des contacts, afin d'organiser un test d'ici la fin juillet.
Post réunion : un test aura lieu le 25 juillet.

- stratégie de communication vis-à-vis des médias (Marie-Paule Llati-Schuhl)

L'Insee a présenté les actions envisagées en termes de communication vis-à-vis des médias :
- un petit déjeuner presse « informel » juste avant la diffusion des données Ésane (en octobre) et en amont de la publication de l'Insee Références « Les entreprises en France » (début décembre), pour répondre à des questions et faire de la pédagogie ;
- la conception de fiches méthodologiques pour expliquer la démarche de passage en entreprises, illustrées avec infographies, glossaire, et des jeux de questions-réponses (pourquoi cette évolution ? quelle est la nouvelle méthodologie ? quels sont les impacts ?). Ces fiches seraient distribuées à l'occasion du petit déjeuner et rajoutées dans le dossier de presse de la conférence de presse de l'Insee Références.

Les échanges ont porté sur :
- l'importance de ce travail, la pertinence de recourir à des infographies, la nécessité d'un travail de vulgarisation pour éviter les fausses interprétations, l'importance d'expliquer la différence d'approches entre statistiques structurelles et ce qui reste en unités légales ;
- les questions qui pourraient figurer dans le jeu de questions-réponses et que le bureau de presse pourrait travailler en amont. Les premières idées ont porté sur : en majeur, qu'est-ce que ça change sur les résultats ? Est-ce que le partage de la valeur est modifié ? Les résultats sur la fiscalité des entreprises ? les dividendes ? Comment se détermine l'APE d'une entreprise ? Quels impacts dans les régions ? Quels sont les groupes qui sont profilés manuellement ? question aussi des géants internationaux qualifiés d'ETI sur le territoire français.

Il est proposé d'approfondir cette première liste de questions à la réunion de septembre.

- fiches sectorielles de l'Insee Références sur les entreprises (Elisabeth Kremp)

Un point a été fait avec le département des publications de l'Insee, qui a permis de valider :
- le principe de deux fiches pour chaque grand secteur (une sur les chiffres-clés et ratios, l'autre, pour l'édition 2019 uniquement, sur l'impact du passage à la définition économique de l'entreprise, avec une partie texte (page de gauche) consacrée à l'explication des figures de la page de droite) ;
- la présence sur *insee.fr* des données 2016 à méthode comparable et des graphiques sur l'impact du passage à la définition économique par sous-secteur plus fin que dans l'ouvrage lui-même (par exemple dans le commerce, détail entre commerce de gros et commerce de détail).
Les fiches seront reprises lorsque les données définitives 2017 seront disponibles.

- fiche sur les groupes (Olivier Haag)

L'Insee a présenté une nouvelle proposition de fiche sur les groupes de sociétés. Elle vise principalement à fournir des données de cadrage sur les groupes (champ complet), à bien faire le lien entre l'ensemble de l'économie et le champ de la statistique structurelle d'entreprises et à fournir quelques données sur les groupes financiers et la part du financier dans les groupes non financiers.

Les commentaires en séance ont porté sur :
- la possibilité de faire apparaître le regroupement « ensemble des services » (en mentionnant les sous-secteurs sous la forme « dont… ») sur le graphique relatif à l'activité des groupes ;
- l'information « 60 % des groupes sont mono-entreprise », compliquée à appréhender car résultant en grande partie de conventions de mise en œuvre.

Les remarques et suggestions postérieures à la réunion sont les bienvenues, notamment en vue de raccourcir la fiche (texte trop long).

4. Vue d'ensemble de l'édition 2019 de l'Insee Références « Les entreprises en France » : premières propositions de contenu (Pierrette Briant, Olivier Haag, Elisabeth Kremp)

Dans le contexte du passage à l'unité entreprise pour la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, la vue d'ensemble de l'Insee Références « Les entreprises en France » sera remplacée par trois éclairages :

- le premier présentera la photographie du tissu productif en 2017 (agrégats économiques selon la catégorie d'entreprise, concentration, etc.) en entreprises ainsi que les impacts du passage de l'approche en unités légales à l'approche en entreprises (impacts sur la concentration, sur l'analyse sectorielle, sur les ratios économiques et financiers, etc.) ;

- le deuxième portera sur les méthodes utilisées à l'Insee pour constituer les entreprises, en distinguant les grands groupes complexes profilés manuellement et les autres qui font l'objet d'une consolidation automatique. Seront présentés les méthodes, l'algorithme de consolidation automatique, les impacts sur le chiffre d'affaires, les dividendes et titres de participation. Il s'appuiera notamment sur l'article paru fin juin dans le *Courrier des statistiques* : https://www.insee.fr/fr/information/4168409?sommaire=4168411

- le troisième illustrera l'impact de la nouvelle définition de l'entreprise sur la mesure de la productivité ; elle mettra en évidence en quoi le fait de remettre dans la même unité les différents facteurs de production (capital et travail) et la production elle-même modifie les résultats sur la productivité (du travail et du capital).

Conclusion (Alain Duchâteau)

La réunion de septembre sera la dernière du groupe de travail, l'atterrissage de ces travaux est à préciser. A court terme, il faut finaliser l'identification de volontaires pour un test « utilisateurs » et positionner une réunion avec l'Insee. Pour septembre, on pourra revenir sur les questions soulevées lors des échanges au fil des réunions, au-delà des travaux sur la préparation des évolutions des publications, qui sont plutôt des matières à réflexion au-delà de l'horizon du groupe : questions de périmètres (champ Ésane, statistiques financières, statistiques agricoles notamment), matière à d'autres travaux, question des études régionales, niveau de détail de la diffusion d'Ésane, etc. On pourra également revenir sur les questions de communication : questions-réponses (cf. point 3) et principaux messages de la conférence de presse. Les conclusions du groupe de travail seront présentées à la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » le 11 octobre.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le vendredi 6 septembre à 9h30 à Bercy.

Tous les documents du groupe de travail, en particulier les présentations, sont disponibles sur le site du Cnis**.**